

Enseignement Supérieur

Le SNPTES a une nouvelle fois rencontré le cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre des concertations sur le 1er cycle post-bac. Ces concertations ont déjà fait l'objet de trois rencontres lors de deux réunions bilatérales et une réunion plénière et devraient se poursuivre dans les deux mois à venir par une dizaine de groupes de travail.

Pour le SNPTES, la rentrée universitaire 2017-2018 démontre une nouvelle fois que l'investissement de l'État dans son système éducatif supérieur, que cela soit en termes de moyens humains comme des crédits de fonctionnement, n'est pas à la hauteur des enjeux de notre société. Rien n'est plus prévisible que l'évolution démographique. Comment, dès lors, ne pas avoir anticipé l'accroissement du nombre de bacheliers souhaitant légitimement poursuivre leurs études dans le supérieur ? Pourquoi découvre-t-on que des milliers de titulaires du Baccalauréat peuvent se retrouver sans affectation durant l'été alors que la France affiche le souhait de conduire 60% d'une classe d'âge à l'obtention d'un Master ? Sans adéquation des moyens aux besoins, la situation ne pouvait en être autrement.

Une partie de cette situation dramatique s'est cristallisée autour de la sélection que pourraient pratiquer les Universités. Sélection qui laisserait croire que tout bachelier n'aurait ainsi pas droit à poursuivre sa formation, ce qui pour le SNPTES ne serait être acceptable. Cependant, il nous apparaît opportun de rappeler quelques faits. Tout d'abord, la sélection des étudiants n'est pas pratiquée en licence alors qu'elle est la règle dans de nombreuses autres formations : que ça soit dans les filières STS, les IUT (rattachés aux Universités), les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) ainsi que dans les grandes écoles. En outre, l'investissement dans ces différentes filières est bien plus conséquent que ce que l'état consent à attribuer à la formation des étudiants en licence. En effet, nous investissons 14980€/an en moyenne pour un étudiant en CPGE contre 10800€/an en moyenne pour un étudiant à l'Université. En outre, les études montrent que l'accès à ces filières sélectives est bien plus difficile pour les milieux sociaux les moins favorisés. Ainsi, l'Université a à sa charge la formation d'une partie des étudiants les plus en difficultés, scolairement et socialement, avec les moyens les plus faibles du système éducatif post-bac. Ceci explique sûrement le taux d'échec inacceptable en Licence, de l'ordre de 60%.

Pour le SNPTES, les difficultés que rencontre actuellement l'enseignement supérieur obligent à une concertation qui va au-delà d'une amélioration nécessaire de l'orientation, de la définition de prérequis nécessaires pour prétendre à une formation, etc. Si ces actions à courts termes sont indispensables et seront soutenues par le SNPTES, une remise à plat de l'ensemble de l'enseignement supérieur, de l'Université aux CPGE, nous semble salutaire et indispensable. Il n'est pas question d'opposer l'ensemble de ces filières de formation, mais bien au contraire, de permettre un dialogue et une articulation entre elles afin d'améliorer l'accès à la formation supérieure pour les générations futures.

Pour le SNPTES, chaque nouveau bachelier doit pouvoir trouver une poursuite d'étude adaptée à son projet professionnel et à son parcours. L'offre de formation doit ainsi être suffisamment riche et souple pour s'adapter à la diversité des parcours individuels. Cependant, pour que ces formations conduisent au succès et à l'obtention d'un diplôme, il est impératif que les enseignants et enseignants chercheurs soient davantage partie prenante dans l'orientation des étudiants et dans la définition des prérequis nécessaires au suivi des parcours.

Pour le SNPTES la réussite de la réforme de la formation post-bac doit rencontrer l'adhésion de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec à la clé une meilleure reconnaissance de leurs missions.

Ainsi, nous mettons en garde contre tout gel des acquis du PPCR et contre toutes coupes budgétaires supplémentaires.

Paris, le 31 août 2017

Contact : Laurent Diez, secrétaire général – laurent.diez@snptes.fr
Jérôme Giordano, chargé de mission - jerome.giordano@univ-amu.fr